



SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION FORESTIERE de la BELLE TAILLE  
PEFC/10-21-11/289

Siège Social: Mairie de 08200 FLEIGNEUX

Tél-03.24.29.39.11 Fax:03.24.29.77.69

DONCHERY-FLEIGNEUX-FLOING-GLAIRE-SAINT MENGES

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIGF DE LA BELLE-TAILLE

### REUNION ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024 A Glaire

Convocation en date du 31/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize novembre à vingt heures, le conseil Syndical, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pierre CORNET, Président.

Membres présents: M. CORNET - M. JOSTE- M. COLLINET - M. ORTILLON - Mr LECOCQ- M. MARY - Mr BONNESOEUR - M. DOMMELIER- Mr LOUIS - Mr TRIONFINI - Mr WATELET- M. DEBRAS- M. REMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : M. DUSSART

Absents excusés : Mme MINE

M. BIGORGNE représentant l'ONF

M. LOUIS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 15 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Approbation du PV du 27 mars 2024
- 2- Point sur plantations
- 3- Etat d'assiette 2025
- 4- Affouages - Bilan de l'année
- 5- Résultats des ventes de bois 2024
- 6- Travaux
- 7- Bois façonnés parcelle 22
- 8- Devis complémentaire, travaux de regarni parcelle 93
- 9- Clôtures éventuelles parcelles 36-37-93
- 10- Chasse - réunion avec le président de la société de Saint-Menges

### 202413 : Approbation du PV du 27 mars 2024

Rapporteur : M. JOSTE

Lecture faite par M. JOSTE, à l'unanimité, le Procès-verbal du 27 mars 2024 est approuvé et arrêté.

### 202414 : Point sur plantations

Rapporteur : M. le Président

Plantation en regarnis parcelles 18.1, 39u, 52u avec protections individuelles pour 4 536 €.

ATDO plantation travaux ordinaires pour 680 €

ATDO montage du dossier France 2030 pour le reboisement des parcelles 34-2, 36, 37, 92-1, 93-1, 123-1, 124-1 pour un montant de 1 000 €.

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Syndical approuvent ces dépenses.

### 202415: Etat d'assiette 2025

Rapporteur : M. le Président

*Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;*

*Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt syndicale ;*

*Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;*

*Considérant :*

*La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.*

*Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2016- 2035, consultable dans l'aménagement en vigueur*

**Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :**

**Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025,**

3-4-7-8 bois sur pied (amélioration feuillus) vente simple en totalité

30-123 bois sur pied (amélioration feuillus) vente simple avec réserve Houppiers, brins et perches avec diamètre inférieur à 25 pour affouage

11-14-26-27-28-29-121 résineux en amélioration, éclaircies, vente simple sur pied

110 résineux gros bois (extraction) vente simple sur pied

31-32-49-50-59-77-78-83-42 Houppiers, perches et brins avec diamètre inférieur à 25, feuillus en délivrance pour affouage

Le Président est chargé de transmettre cette délibération à l'ONF.

### 202416 : Affouages - Bilan de l'année

Rapporteur : M. le Président

Donchery : 720,00 €

Fleigneux : 4 009,40 €

Floing : 7 959,64 €

Saint-Menges : 7 253,33 €

A l'unanimité, les membres présents constatent, acceptent et chargent le Président d'intégrer ces résultats en recettes.

### 202417 : Résultats des ventes de bois 2024

Rapporteur : M. le Président

Avec les dernières ventes d'automne, le résultat final s'élève à 113 949,59 €.

Le Président ayant détaillé ce résultat, le conseil syndical à l'unanimité constate et accepte sans remarques particulières.

### 202418 : Travaux

Rapporteur : M. le Président

En fonctionnement : il reste 7 166,29 € de travaux à effectuer.

En investissement : les dégagements sur durée d'engagement plan de relance sont déterminés pour un montant de 20 676,00 €

Répulsif 1<sup>er</sup> passage : 6 624,00 €

Le Président fait part d'un avoir de 2 300 € par l'ONF pour les parcelles 36 et 37.

Répulsif 2<sup>ème</sup> passage : 1 610,00 € parcelles 93-1 et 122-2.

Il reste 5 014,00 € à dépenser pour les autres parcelles.

Le dégagement de la parcelle 52 s'élève à 2 258,73 €.

Le Président ayant détaillé et répondu aux questions soulevées, à l'unanimité le conseil syndical entérine ces résultats.

### 202419 : Bois façonnés parcelle 22

Rapporteur : M. le Président

Pour le façonnage, l'abattage et le débardage, le Président a reçu trois devis :

Degombert : 19 334,00 € HT

MW Bois : 17 010,00 € HT

Pirson : 20 636,62 € HT

Après explications de Mr Bigorgne, à l'unanimité le conseil syndical retient le moins disant MW Bois pour 17 010,00 € HT.

**202420 : Devis complémentaire regarnis :**

**Rapporteur : M. le Président**

Pour la parcelle 93-1, Mr Bigorgne détaille le devis, répond aux interrogations concernant le regarnis. Le montant restant à la charge du syndicat s'élève à 1 577,60 € (80% à 100%) incombant au propriétaire.

A l'unanimité, ce devis est accepté par le conseil syndical.

**202421 : Clotures éventuelles**

**Rapporteur : M. le Président**

Constatant des plans de tir dérisoires face à la pression des cervidés et devant une inefficacité relative des répulsifs.

Afin de garantir un avenir aux plantations réalisées dans les parcelles 36-37-et 93, le conseil syndical opte pour l'engrillagement.

Par cette décision, une économie substantielle sur les répulsifs 2 fois par an sera réalisée.

Mr Bigorgne à l'origine de cette proposition et après ses comparatifs est chargé avec Mr le Président de chiffrer précisément cette option.

A l'unanimité, le conseil syndical charge le Président de la mise en œuvre de ces travaux et du choix des entreprises.

**202422 : Chasse**

**Rapporteur : M. le Président**

Le Président informe les délégués de la tenue d'une réunion en Mairie de Fleigneux.

Présents : Mr Bigorgne, Mr Cornet, Mr Debray président de la société de chasse de Saint-Menges.

Mr Debray, suite aux engrillagements réalisés et à venir, avance une perte totale de surface chassable de 35 ha.

Les arguments de chacun sont débattus et Mr le Président renvoie la décision devant le conseil syndical.

Après débat, il est reconnu qu'après la crise des scolytes, les engrillagements sont tous sur Saint-Menges. En signe d'apaisement et de conciliation, mais priorité aux plantations, une partie des parcelles 36 et 37 restera libre de grillage et permettra l'accès à un bois de particulier de 4,5 ha loué par la société de chasse de Saint-Menges.

Cette partie sera plantée et des applications deux fois par an de répulsif seront nécessaires à la charge de SIGF, pas des chasseurs.

Par 12 voix pour et 1 voix contre, cette solution est adoptée.

Fin de la séance à 22h00

Le secrétaire de Séance,

M. LOUIS



Le Président,

M. CORNET Pierre,

